

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle



Commune de SELAINCOURT - 54170

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

Numéro : 21_49

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021

NOMBRE

de conseillers en exercice 11

de présents

11

de votants

11

Date de convocation

02/12/2021

Date d'affichage

16/12/2021

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 02 décembre 2021, s'es réuni dans les locaux de la mairie, sous la présidence de Mme. VALLANCE Françoise, maire.

Etaient présents : Mme. et MM. ABRAHAM Michaël, BUTTICE Rachelle CACCIATORE Cécile, GAULARD Géraldine, GODOT Marie-Pierre, LEBLANC Alain, LEBLANC Damien, LOUATRON Stéphane, MAURY Jérôme, VALLANCE Françoise, VALLANCE Jean-Sébastien.

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Le Conseil Municipal décide de nommer pour secrétaire de séance : Mme BUTTICE Rachelle

OBJET : 7.1 Tarif de l'eau potable 2022

Madame le maire rappelle aux élus que le prix actuel du m3 d'eau est de 0,85 € le m3 et la location du compteur est à 8 €.

Conformément à la délibération n°2018-27 du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau du 12 octobre 2018, portant modification des taux de redevances pour la période 2019-2024 du 11^{ème} programme :

- Taux de la redevance de la pollution = 0,35 € /m3
- Taux de la redevance pour prélèvement de la ressource en eau = 0,052 €/m3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Décide le tarif du m3 d'eau à compter du 1^{er} janvier 2022, ainsi qu'il suit :

✓ Prix du m3 d'eau : **0.90€/m3**

✓ Location compteur : **8 €**

- Décide de répercuter la redevance pour prélèvement de la ressource en eau sur la facture des abonnés.

Adopté par **8** voix « pour », **3** voix « contre » et **0** « abstention »